

Monsieur Ismail Omar Guelleh
Président de la République
Palais Présidentiel
BP 6 Djibouti Ville
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

À le 2011

Monsieur le Président,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je vous exprime ma vive préoccupation concernant le sort de Mohamed Ahmed, Ibrahim Borré Ali et Mandaytou Ali Daoud, arrêtés par des éléments de l'Armée nationale djiboutienne (AND), respectivement en mai 2010, janvier et mars 2011. Ils ont été sévèrement torturés au cours de leurs premières semaines de détention au secret dans divers services de sécurité. Mohamed Ahmed est détenu dans des conditions déplorables à la prison centrale de Djibouti et son état de santé est alarmant. Ibrahim Borré Ali est hospitalisé à l'hôpital Paul Faure du fait de multiples hémorragies. Mandaytou Ali Daoud serait détenu dans un camp de la gendarmerie dans le nord du pays. La Constitution djiboutienne et la loi interdisent le recours à la torture et aux mauvais traitements.

Conformément à la loi, j'exhorte donc les autorités djiboutiennes à :

- faire libérer immédiatement ces trois prisonniers, à moins qu'ils ne soient inculpés de charges légales valables et traduits devant un tribunal civil qui garantisse leurs droits procéduraux ;
- ordonner une enquête indépendante et impartiale sur les mauvais traitements et les tortures qu'ils ont subis, et sanctionner et juger leurs auteurs et responsables ;
- respecter scrupuleusement les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, que Djibouti a ratifiée en 2002.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signature

Nom
Adresse